



F R É - J U R I S T A

L'an mil neuf cent cinquante trois, le vingt septième jour du mois d'août, M. R. GAUPIN, Officier de Police Judiciaire de la ville de Kigali, à l'issue d'un voyage de Kigali vers les barres, constate la présence d'un camion Chevrolet, portant la plaque de roulement R.W. 3515, appartenant au commerce et assis au LILADIR de Kigali, ancien domicile, fortement endommagé sur la partie gauche de la carrosserie, direction de Kigali.

Nous nous livrons à une observation attentive des dégâts apparents et nous relevons ce qui suit:

- 1/ La roue gauche est défoncée mais qu'il y ait fente de la tôle.
- 2/ La partie supérieure de la carrosserie, côté gauche présente un enfoncement important.
- 3/ La fenêtre gauche du pare-brise est anéantie.
- 4/ La glace arrière de la portière et la glace du toit américain sont également brisées.
- 5/ La portière gauche présente un léger enfoncement.
- 6/ Un arbre d'entraînement de 20 à 25 cm de diamètre est étendu sur le sol, dont la partie arrière, à 5 mètres à l'arrière du camion, semble indiquer, que la partie gauche de la carrosserie a provoqué l'arrachement de cet arbre.
- 7/ La plaque de bois, côté droit, adossée au-dessus du chassis, sur laquelle est posé tout l'ensemble des sièges est brisée, ce qui a provoqué le décollage de cet ensemble et son inclinaison plus accentuée qui a entraîné le versement du chargement qui consistait en caisses de bière.
- 8/ La videlle, côté gauche est anéantie sous la pression du lourd chargement.
- 9/ Des débris de bouteilles jonchent le sol: il n'est pas possible d'évaluer le nombre de bouteilles brisées. 21 caisses (caissons) sur le sol, à gauche sont défoncées. Ces caisses sont vides.

Nous interrogeons le chauffeur du nom de GATETE, appartenant à la famille "Umuwiziye" fils du nommé Ryabutwagere et de Mukamugera, originaire de la colline Ntara, chef Kalisa, domicilié à la colline Kigali, sous-chef Rwabwaga, chef Imbusisi, domicilié à Kigali, porteur du permis de conduire n° 1088, délivré à Kigali le 7 juillet 1949. Il répond comme suit à nos questions:

Q: Comment expliquez-vous ce accident sur un tronçon de route rectiligne?

R: Je revenais de Rikongi, samedi, au cours de la nuit, entre 22 et 23 heures. Au virage que vous voyez là-bas, j'appuyai sur le bouton des phares de croisement. Après le virage, sur la section droite de la route, à 20 mètres peut-être avant d'aborder là où vous voyez le camion, j'appuyai sur ce même bouton pour allumer les phares à longue portée. Ils ne s'allumèrent pas et l'obscurité subite m'empêcha de voir la route que je quittai avant d'avoir pu arrêter le camion.

REMARQUE: Nous tirons sur la tirette des phares et nous constatons que seuls les phares de position s'allument à l'exclusion des autres.

Q: Vous aviez un boy-chauffeur?

R: Oui; la nuit, à cause du froid, il avait pris place auprès de moi dans la cabine.

Q: Ou sont les autres caisses de bière?

R: C'est un autre camion qui est venu les prendre: une partie, mardi soir et l'autre partie hier soir mercredi.

COMPARAIT le nommé KAGORE, aututsi "Umuwiziye" fils de Ragerero et de Uwirankibwe, domicilié à la colline Ntara, chef NITABO, domicilié à Kigali. Il répond comme suit à nos questions:

Q: Vous étiez le boy-chauffeur du camion accidenté?

R: Oui, j'étais assis dans la cabine. Le camion a viré à la route parce que les phares se sont éteints. C'est lui qui a vu le camion de parodi à l'arrêt.

De quoi qu'il nous a été déposé et signé le présent procès-verbal aux jours, mois et années ci-dessus.

Il est à noter que le procès-verbal est signé en.

L'Officier de Police Judiciaire,-

R. GAUPIN.-